



## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2019 à 18h30

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

### Etaient présents

M. Sylvain COINTAT, *Maire*  
M. Alain CAILBOURDIN, *Adjoint au maire*  
Mme Bernadette BACHES, Mme Dominique BASSINO, Mme Brigitte GUYONNET, Mme Lydia LIPOVAC et M. Gabriel NAGOT, *Conseillers Municipaux*.

### Etaient absents

M. Michel BAILLY ayant donné pouvoir à M. Sylvain COINTAT.  
Mme Monique RABEREAU ayant donné pouvoir à Mme Bernadette BACHES.  
M. Jean MATHAT ayant donné pouvoir à M. Alain CAILBOURDIN.  
M. Christophe DELOUBES ayant donné pouvoir à Mme Dominique BASSINO.

---

Mme Lydia LIPOVAC a été nommée secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

### 1. Compte Administratif et compte des gestion 2018

M. le Maire fait un rappel des programmes prévus en 2018 et qui vont se poursuivre en 2019 : aménagement à l'entrée des Braults et de la traversée de Maltaverne ; création des ateliers municipaux et aménagement de l'aire des Loges.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion et affiche les résultats de clôture suivants :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
A. Report antérieur (au 01/01/N)	125 834.96
B. Dépenses de l'exercice	213 656.84
C. Recettes de l'exercice	185 297.45
D. Solde d'exécution cumulé (A-B+C)	<b>97 475.57</b>
E. Solde des restes à réaliser	-188 259.40
<b>F. Besoin de Financement (D+E)</b>	<b>90 783.83</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
G. Report antérieur (au 01/01/N)	109 019.95
H. Dépenses de l'exercice	625 673.44
I. Recettes de l'exercice	674 207.40
J. Résultat de l'exercice (I-H)	48 533.96
<b>K. Résultat à affecter</b>	<b>157 553.91</b>

Compte tenu des restes à réaliser, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

<b>L. Affectation en réserves (R 1068) en investissement (F)</b>	<b>90 783.83</b>
<b>M. Report en investissement (R 001 – Excédent) (D)</b>	<b>97 475.57</b>
<b>N. Report en fonctionnement (R 002 – Excédent) (K-L)</b>	<b>66 770.08</b>

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

## 2. Budget 2019

Le budget primitif étant voté au chapitre, la commission de finances propose les montants suivants :

### Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Reports	Nouveaux crédits	Total
16	Emprunt (Rbt part capital)		22 700.00	22 700.00
20	PLU	10 023.07		10 023.07
	Logiciels SEGILOG, site internet	2 703.40	2 600.00	5 303.40
21	Terrains nu	13 000.00	1 300.00	14 300.00
	Travaux de voirie ( <i>Les Braults - Maltaverne</i> )		150 000.00	150 000.00
	Matériel de transport ( <i>tracteur John Deere</i> )	45 000.00	20 300.00	65 300.00
	Matériel de bureau et informatique	2 801.00		2 801.00
	Mobilier ( <i>mairie - tables et chaises école</i> )	6 388.19	2 200.00	8 588.19
	Autres immobilisations ( <i>table pique-nique - débroussailluse</i> )	927.40	2 000.00	2 927.40
23	Constructions ( <i>ateliers municipaux</i> )	553 408.34	-80 301.19	453 107.15
	<b>TOTAL</b>	<b>634 251.40</b>	<b>120 798.81</b>	<b>735 050.21</b>

Chap.	Recettes	Reports	Nouveaux crédits	Total
001	Excédent reporté		97 475.57	97 475.57
023	Virement de la section de fonctionnement		127 745.81	127 745.81
10	Remboursement de TVA		10 908.00	10 908.00
	Taxe d'urbanisme		2 145.00	2 145.00
	Besoin de financement		90 783.83	90 783.83
13	DSIPL ( <i>dotation de soutien à l'investissement public local</i> )	21 992.00		21 992.00
	DETR ( <i>dotation d'équipement des territoires ruraux</i> )	154 000.00	-20 000.00	134 000.00
16	Emprunts	250 000.00		250 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>425 992.00</b>	<b>309 058.21</b>	<b>735 050.21</b>

### Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Nouveaux crédits	Chap.	Recettes	Nouveaux crédits
011	Charges à caractère général	132 760.00	70	Produits des services	15 600.00
012	Charges de personnel	254 000.00	73	Impôts et taxes	550 000.00
014	Atténuation de produits	161 675.00	74	Dotations	172 454.00
65	Autres charges de gestion courante	107 360.00	75	Autres produits de gestion courante	10 000.00

Total des charges de gestion courante		655 795.00	Total des recettes de gestion courante		748 054.00
66	Charges financières	2 710.00	77	Produits exceptionnels	10 000.00
022	Dépenses imprévues	38 573.27	002	Excédent reporté	66 770.08
023	Virement à la section d'investissement	127 745.81			
<b>TOTAL</b>		<b>824 824.08</b>	<b>TOTAL</b>		<b>824 824.08</b>

#### Subventions versées aux associations

BP 2019	
ADAPEI de la Nièvre	75.00
Amicale des sapeurs-pompiers de Pouilly	30.00
Anciens combattants de Tracy	75.00
A.S.C.T.	400.00
Association Chantepleure	400.00
Association des Amis de la Bibliothèque de la Nièvre	25.00
CAMOSINE	75.00
Coopérative scolaire	300.00
FNACA	110.00
Le Braquet Olympien	200.00
PEP de la Nièvre	20.00
Prévention Routière	50.00

La commission de finances propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Les contributions directes 2019 s'établissent donc comme suit :

	Taux de réf. 2018	Taux moyens communaux au niveau		Bases prévision. 2019	Taux votés 2019	Produits attendus
		National	Départ <sup>al</sup>			
Taxe d'habitation	5.58	24.54	26.71	1 522 000	<b>5.58</b>	84 928
Taxe foncière (bâti)	9.63	21.19	18.52	1 021 000	<b>9.63</b>	98 322
Taxe foncière (non bâti)	38.58	49.67	39.67	174 000	<b>38.58</b>	67 129
					<b>Total</b>	<b>250 379</b>

Le conseil municipal valide les propositions de la commission de finances.

Le budget primitif 2018 présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à 824 824.08 € pour la section de fonctionnement et à 735 050.21 € pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

### **3. Transfert des compétences « eau et assainissement » à la communauté de communes**

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 prévoit le transfert de plein droit des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en lieu et place des communes.

Considérant toutefois que cette même loi permet le report de ce transfert au 1er janvier 2026 si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Face à la proximité de l'échéance du 1er janvier 2020, et compte tenu de la variété des modes de gestion du service public de l'eau potable existant sur le territoire de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain et des implications immédiates d'un transfert au 1er janvier 2020, il y a lieu d'engager une réflexion sur l'avenir de la gestion de ce service public, laquelle nécessite un report au 1er janvier 2026 du transfert de la compétence « eau ».

Où cet exposé, le conseil municipal s'oppose au transfert de plein droit de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la communauté de communes et approuve le report du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### QUESTIONS DIVERSES

Néant.

#### TOUR DE TABLE

- Mme BASSINO propose de demander au chantier d'insertion (communauté de communes) s'ils peuvent fabriquer une boîte à lire. Le conseil municipal approuve.
- Mme BACHES fait part d'une réflexion de certains habitants de Fontenille au sujet de deux noyers plantés par M. Alain VISSET qui ont été arrachés. Le conseil municipal déplore cet acte s'il s'agit d'un acte de vandalisme.
- M. le Maire précise que l'emploi saisonnier est prévu pour une durée de six mois à compter du 2 mai.

Fin de la séance à 19h30.

Le Maire,  
Sylvain COINTAT.

La secrétaire de séance,  
Lydia LIPOVAC.